

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 mars 2018
PROCES VERBAL

L'an deux mille dix-huit et le 28 mars à 18 H, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 16 mars, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jacqueline PUGET, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	14

Présents : Jean-Marie BERNARD, Marie-José CAYOL, Armelle DAMY, Bernadette LAPEYRE, Alain LAURENS, Guy MICHEL, Jean-Claude MICHEL, Thomas MICHEL, René PATRAS, Jean-Marie PRAYER, Henri SERRES, Jocelyne SERRES, Quentin SERRES

Absents excusés/pouvoirs : Christine ROUX

Secrétaire de séance : Thomas MICHEL

I- Approbation des comptes de gestion 2017 ; examen et vote des CA 2017 – Budget principal et budgets annexes Eau/Assainissement/STEP et Lotissement Les Lapiaz

I. Budget Principal

Le Compte administratif 2017 fait apparaître l'exécution suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses : 5 274 631,84 €
Recettes : 6 562 932,07 €

Section d'investissement

Dépenses : 5 057 536,90 €
Recettes : 3 077 237,23 €

	Résultats Exercice 2017	Résultats reportés
Fonctionnement	+ 1 288 300,23 €	+ 1 419 198,92 €
Investissement	- 1 980 299,37 €	+ 570 043,53 €

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement est de : + 2 707 499,15 €

Le résultat de clôture de la section d'investissement est de : - 1 410 256,14 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 4 563 365,78 €

En recettes pour un montant de : 4 357 021,15 €

Le déficit à couvrir de la section d'investissement est de : - 1 616 600,77 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Au total les dépenses de la section de fonctionnement (avec reprise des résultats antérieurs) s'élèvent à 5 274 631 €.

Charges à caractère général	1 688 858,77
Charges de personnel	2 159 545,38
Atténuation de produit (FNGIR)	208 365
Autres charges gestion courante	763 100,74
Charges financières	333 184,43
Charges exceptionnelles	103 224,52
Dépenses réelles de fonctionnement	5 256 278,84

Les charges à caractère général sont de 1 688 858,77 € : elles regroupent les charges courantes comme les fournitures d'entretien (74 461 €), électricité 161 429 €, combustibles 102 875 €, carburants 37 818 €, les contrats de prestations de services (ambulances, frais de secours sur pistes... 267 008 €), les frais de maintenance (66 711 €), la subvention versée au CCAS (110653 €) etc. Les charges de personnel s'élèvent à 2 159 545,38 €. Les autres charges de gestion courante se montent à 763 100,74 € dont indemnités élus 49 649 €, subventions aux associations : 685 215 €.

Les charges financières (intérêts des emprunts) sont de 333 184,43 € et les dépenses exceptionnelles 103 224,52 € (anniversaire des 50 ans de Superdévoluy, versement pour les cinémas).

Les principales recettes de fonctionnement de la commune sont :

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (chapitre 70) : 872 311,82 € encaissés en 2017
- Les impôts locaux (chapitre 73) : 2 526 877,76 € perçus en 2017
- Les dotations versées par l'Etat (chapitre 74) : 2 019 938,76 €
- Les redevances versées par nos partenaires (comme DSD) (chapitre 75) : 1 059 745,70 €

Atténuation de charges	82 971,53
Produits des services	872 311,82
Impôts et taxes	2 526 877,76
Dotations et participations	2 019 938,76
Autres produits de gestion courante	1 059 745,70
Excédent reporté	1 419 198,92
Recettes de fonctionnement	7 982 130,99

Le montant total des recettes du budget principal sur l'exercice 2017 est de 7 982 130,99 € permettant de dégager un résultat de fonctionnement de 2 707 499 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Au total, les dépenses de la section d'investissement sont de 9 620 902 € pour un total de recettes de 8 004 301 €.

immobilisations incorporelles	176 112,98
Subventions d'équipements versées	6814,06
immobilisations corporelles	3 039 666,62
immobilisations en cours	70 061,27
participations	270 000,00
emprunts et dettes	1 049 191,99
DEPENSES TOTALES REELLES	4 611 846,92

La commune a entrepris de nombreux travaux et aménagements : chemin du Bois Rond, voirie communale du Pin, aménagement du front de neiges de Superdévoluy, travaux sur le domaine nordique et le site VTT descente, réfection des terrains de baskets de Superdévoluy, fin des travaux de l'école d'Agnières, création du Pôle de Santé à la Joue du Loup, rénovation de la salle de la Maison du Temps libre et mise en accessibilité du bâtiment, travaux de construction du centre de bien être, travaux sur l'éclairage public, la mise en place du WIFI gratuit sur les espaces publics dans les deux stations, création de la Via souterrata.

La commune a également remboursé 1 043 191,99 € de capital de la dette et versé le capital relatif à la création de la SPL Buëch Dévoluy amené à gérer O'DYCEA - Les Bains du Dévoluy (270 000 €).

Au total, les dépenses de la section d'investissement ont de 9 620 902 € pour un total de recettes de 8 004 301 € constitué notamment de subventions pour 1 064 000 €, d'un emprunt de 1 000 000 €, de remboursement du FCTVA pour 163 810 € et de la taxe d'aménagement pour 153 707 €.

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat,

En l'absence du Maire, sortie conformément à l'article L2121-14, sous la présidence du 1^{er} adjoint,

Le Conseil Municipal, DECLARE que le compte de gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et approuve à l'unanimité, le compte administratif et décide de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de 2 707 499,15 € :

- R1068 + 1 616 600,77 €
- R002 + 1 090 898,38 €.

Bernadette Lapeyre demande s'il est possible d'avoir les comptes de certains services comme le centre sportif. JMB répond que ces résultats seront donnés lors d'un prochain conseil.

2. Budget annexe Eau/assainissement/STEP

Sur l'exercice 2017, le compte d'administratif se solde par un excédent de la section d'exploitation de 33 709,33 € avec un total de dépenses d'exploitation de 1 200 577,48 € (et de recettes de 1 234 286,81). La section d'investissement accuse un déficit de la section d'investissement de 171 404,34 € avec 587 075,46 € de dépenses pour 415 671,12 € de recettes.

En rajoutant les résultats de 2016, l'excédent de la section de fonctionnement est de 342 615,52 € et l'excédent de la section d'investissement à 307 532,71 €. Ces deux excédents sont reportés sur le BP 2018.

Corrigé des restes à réaliser à reporter sur le Budget 2018 concernant le réseau d'eau potable : 211 645,74 € en dépenses et 63 971 € en recettes, le résultat de la section d'investissement est de 159 857,97 €.

SECTION D'EXPLOITATION

Les charges à caractère général s'élèvent à 705 493 € : fournitures non stockables EDF (76 092 €) ; fournitures d'entretien et petit équipement (21 108 €) ; sous-traitance (31 453 € de prestation de service pour l'épandage des boues et le suivi de la qualité des boues) ; les frais d'entretien (17 095€ réparation fuite Eau la Cluse, la Joue du loup et Truziaud) ; 14 184 € de frais d'analyses d'eau potable, frais de contrôle du délégataire assainissement ; reversement à la SAUR des redevances « assainissement » payées par les usagers 490 500 €, Redevances versées à l'Agence de l'Eau : 31 079 €.

Les frais de personnel : Remboursement au budget général des dépenses de personnel mis à disposition par la commune (156 709 €).

Les charges financières (Intérêts d'emprunts) se sont élevées à 92 885 €.

En recettes, les ventes de produits sont de 996 831 € constituées principalement de la Vente d'eau aux abonnés 455 548 € et de Redevance assainissement : 383 945 € qui doit être reversé à la SAUR. Les Participations pour assainissement collectif : 46000 € et les Autres prestations de services 31 681€ (taxe de raccordement et frais d'accès au service de l'eau).

Les autres produits de gestion courante : Redevances versées par des fermiers 14 272 € (redevance d'occupation domaine public payée par la SAUR) et 79 514 €: frais de contrôle et de gestion, 2015 ; 2016 ; 2017 dues par la SAUR, aide à la performance épuratoire payée par l'Agence de l'Eau pour 2017 pour les 2 STEP,

SECTION D'INVESTISSEMENT

En dépenses :

Frais d'études 54 095 € (Travaux de sécurisation sur réseau Eau potable, procédure administrative de protection captages, étude faisabilité sur Mouchechat, suivi pluriannuel réduction des pertes d'eau, fin des Schémas directeurs Eau/Assainissement).

Les principaux travaux réalisés ont été faits sur les Réseaux d'adduction d'eau 222 268,97 € (Sécurisation eau potable des stations T1 et T2, pose des compteurs d'eau St Disdier).

Le montant du capital des emprunts remboursé en 2017 est de 140 144 €.

En recettes, les subventions d'investissement encaissées s'élèvent à 163 229 €. Le résultat reporté de 2016 à 478 937,05 €.

Le Conseil Municipal, en l'absence de Mme le Maire, sortie de la salle, et sous la présidence du 1^{er} adjoint, DECLARE que le compte de gestion du budget annexe Eau/Assainissement/STEP dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et approuve à l'unanimité, le compte administratif 2017.

3. Budget annexe Lotissement les Lapiaz

Le Compte administratif 2017 fait apparaître l'exécution suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses :	16 647,32 €
Recettes :	108 333,33 €

Section d'investissement

Dépenses : 0 €
Recettes : 16 647,32 €

	Solde d'exécution 2017	Résultats reportés
Fonctionnement	+ 183 120,47 €	+ 91 686,01 €
Investissement	- 183 120,53 €	+ 16 647,32 €

Le résultat de clôture de la section d'exploitation est de : + 274 806,48 €

Le résultat de clôture de la section d'investissement est de : - 166 473,21 €.

La seule opération ayant eu lieu en 2017 sur ce budget est la vente d'un lot.

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat,

En l'absence du Maire, sortie conformément à l'article L2121-14, sous la présidence du 1^{er} Adjoint, le Conseil Municipal à l'unanimité, APPROUVE le compte administratif 2017 présenté et décide de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement R002 +274 806,48 €.

2- Sécurisation de la fenêtre de Bure – convention avec l'IRAM

Les travaux de sécurisation de la fenêtre de Bure vont commencer en mai 2018 avec le dynamitage de la paroi menaçant de tomber. L'IRAM s'était engagé lors de la réunion en préfecture de septembre 2017 organisée sous l'égide de Monsieur le Préfet, à verser une participation financière de 180 000 €. Le montant total des travaux a été estimé à 540 000 € HT. Une convention doit être signée avec l'IRAM pour permettre ce versement.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, la convention proposée et autorise le Maire à signer ladite convention.

3- Requalification de l'entrée Nord de la station de la Joue du Loup – demande de subvention au Département

La construction du centre de Bien-être a pour conséquence de devoir réaménager l'ensemble de la zone. Les travaux prévoient :

- La réalisation d'un parking bus pour remplacer celui démolé aux abords du centre de bien-être ;
- La construction de voies d'accès, de cheminement ainsi que le réaménagement des parkings
- La construction d'un parvis
- La création et l'aménagement d'espaces verts
- La réalisation des attentes réseaux pour les futurs bâtiments à construire
- La construction de l'éclairage public de l'ensemble de la zone
- La maîtrise d'œuvre des travaux.

Les aménagements prévus cette année permettront aussi d'établir une liaison-piétons avec le reste de la station.

Des marchés ont été attribués en novembre pour un montant de 1 024 015 € HT. Avec la maîtrise d'œuvre et les études, le coût prévisionnel d'opération est de 1 080 337 €. Il est proposé de solliciter le Département à hauteur de 15 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet ; sollicite une subvention du Département de 15 % du montant de l'opération soit 162 050 € et autorise le Maire à engager toutes démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

4- Acquisition d'un véhicule réfrigéré – demande de subvention au Département

Le nombre de repas livré est de plus en plus important notamment avec la livraison des repas au multi-accueil depuis le 1^{er} décembre 2017. De ce fait, les tournées sont plus longues. Le véhicule utilisé pour le portage de repas ne permettra pas l'été de livrer à la température demandée par la réglementation. Il a été décidé d'acheter un nouveau véhicule et d'affecter le véhicule actuel au transport des repas de la cantine de St Etienne. Le véhicule retenu, à l'issue d'une consultation de plusieurs concessionnaires, est un utilitaire Renault réfrigéré d'un coût de 23 800 € HT. Il est proposé de solliciter une subvention du Département d'un montant de 10 000 € au titre de l'enveloppe cantonale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet et sollicite une subvention du Département de 10 000 €.

5- Acquisition d'un minibus – demande de subvention à la Région

Le bus 9 places utilisé pour le transport scolaire du secteur de St Disdier est inutilisable (moteur). Un nouveau véhicule doit être acheté pour le remplacer et une demande de subvention adressée à la Région ; collectivité compétente depuis 2017 pour le transport scolaire. Le coût prévisionnel est de 35 000 €. Il est proposé de solliciter une subvention de 50 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet et sollicite une subvention de la Région de 17 500 €.

6- Modification des rythmes scolaires à compter de la rentrée scolaire 2018 - Demande d'une dérogation pour le retour à la semaine de 4 jours

Par délibération du 12/06/2014, le conseil municipal a voté la mise en place des nouveaux rythmes scolaires : les écoles du Dévoluy depuis septembre 2014 ont classe le mercredi matin et bénéficient des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) le vendredi après-midi.

Le décret du 27 juin 2017 permet de revenir à la semaine des 4 jours. Un sondage avait été envoyé aux familles le 13/06/2017 : 17 familles pour rester à la semaine des 4.5 jours, 21 familles pour revenir à la semaine des 4 jours, 1 blanc.

Il avait été décidé en concertation avec les enseignantes d'attendre la rentrée prochaine pour un retour à la semaine des 4 jours afin de ne pas agir dans la précipitation et de prendre le temps de réorganiser.

Le conseil d'école du 20/03/2018 a voté favorablement pour le retour à la semaine de 4 jours.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de saisir le directeur académique des services de l'éducation nationale, agissant par délégation du recteur d'académie, afin d'obtenir une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire à compter de la rentrée scolaire 2018/ 2019 ; décide un retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2018 avec une répartition des enseignements sur huit demi-journées par semaine, en fixant la semaine scolaire comme suit : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 9h00 – 12h00 / 13h30 – 16h30.

7- Mise à disposition des locaux et des jardins des neiges à l'Ecole de Ski Français - convention

La convention de mise à disposition des locaux et des jardins des neiges à l'ESF est caduque. Il convient de la renouveler. Cette convention prévoit que l'ESF verse une redevance de 15 000 € (dont 2 000 € pour le jardin des neiges) pour les locaux du Club Junior et pour le jardin de Superdévoluy et de 2 000

€ pour le jardin de La Joue du Loup. Elle est conclue pour une durée de 2 ans. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention proposée et autorise le Maire à signer ladite convention.

8- Mise à disposition des locaux de la Maison d'accueil de La Joue du Loup – convention avec l'Office de Tourisme du Dévoluy

Thomas MICHEL et Quentin SERRES ne prennent pas part au vote.

La convention de mise à disposition des locaux de la Joue du Loup (bureau d'accueil, locaux annexes, salle polyvalente, matériels) est arrivée à son terme. Il est proposé de la renouveler pour 2 ans dans les mêmes termes avec un loyer de 5 100 € annuel toutes charges comprises (entretien, chauffage, électricité) révisable chaque année. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention proposée et autorise le Maire à signer ladite convention.

9- Modification des statuts de la Communauté de Commune Buëch Dévoluy – compétence optionnelle MSAP

Le conseil communautaire de la Communauté de communes Buëch Dévoluy du 6 novembre 2017, conséquemment à la fusion des communautés de Communes du Haut Buëch et Buëch Dévoluy et conformément au CGCT, a redéfini l'intérêt communautaires des compétences optionnelles.

Dans ce cadre, le conseil communautaire a décidé d'inscrire dans les statuts la compétence optionnelle « la création et la gestion de Maisons de Services Au Public ».

A noter que la CCBD assure déjà la gestion des MSAP dont celle située dans le Dévoluy. Néanmoins, il convient que le conseil municipal approuve cette modification des statuts et le transfert de cette compétence dans le bloc des compétences optionnelles. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts proposée et l'inscription de la compétence « la création et la gestion de Maisons de Services Au Public » dans les compétences optionnelles.

10- Modification du régime indemnitaire RIFSEEP – temps partiel thérapeutique

Le Maire rappelle la délibération du 19 décembre 2017 mettant en place le nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP.

L'ordonnance n° 2017-53 simplifie la procédure d'octroi du temps partiel thérapeutique. Pour prendre en compte le cas des agents remplissant les conditions et relevant de cette catégorie, il est nécessaire de modifier la délibération comme suit : modulation du régime indemnitaire du fait des absences :

TEMPS PARTIEL THERAPEUTIQUE

- IFSE : proratisée au temps de travail et à l'exercice effectif des fonctions
- CIA : suspendu

Le reste de la délibération est sans changement. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification proposée

11- Mise à jour du tableau des effectifs – création de postes suite à avancement de grade

La commission administrative paritaire du 22 décembre 2017 a validé la demande de 2 avancements de grade et 1 avancement de grade au titre de la promotion interne pour 3 agents de catégorie C. Les changements interviendront à compter du 1^{er} avril prochain et les postes occupés actuellement seront supprimés.

Avancement de grade

GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe

Avancement de grade au titre de la promotion interne suite à la réussite d'un examen professionnel

Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Agent de maîtrise
--------------------------------------------------------	-------------------

Jocelyne Serres demande s'il est possible d'avoir un tableau complet des agents. Le Maire informe que l'organigramme détaillé est sur le site de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, modifie le tableau des effectifs comme proposé ci-dessus.

12- Tarifs des remontées mécaniques 2018/2019

La société Dévoluy Ski Développement a transmis le 6 février 2018 à la commune les propositions de tarifs pour la saison 2018/2019.

Le délégataire s'appuie sur les investissements réalisés durant les étés 2016 et 2017 pour solliciter une augmentation de 2 % sur l'ensemble des produits. Par exemple, le forfait journée passe de 36,10 à 36,80 € ; le 4 heures de 32,50 à 33,20 € ; le forfait saison de 664 à 677 € ; le « 10 jours non consécutifs » de 325 à 331,50 €.

Le débat s'engage avec des conseillers qui trouvent que les tarifs appliqués sont déjà trop élevés, certains pensent que vu le contexte avec le projet de création d'une SEM pour reprendre l'exploitation des remontées mécaniques suite à la décision de M. Maulin de céder ses parts de la société, il est prématuré de fixer les tarifs 2018/2019.

Considérant qu'il appartient à la collectivité délégante de fixer les tarifs et les modalités de leur évolution ; qu'il importe de veiller tout particulièrement à l'adéquation des augmentations envisagées et plus généralement des variations des tarifs du service, aux services rendus, au degré de satisfaction de la clientèle spécifique constituée des usagers et au positionnement concurrentiel du service dans son environnement départemental ;

Considérant que le délégataire se borne à invoquer les investissements réalisés au cours des deux derniers exercices pour justifier l'augmentation envisagée, lesquels investissements étaient au demeurant prévus au contrat de délégation ; qu'il n'y a pas lieu compte tenu de la situation concurrentielle de la station du Dévoluy et de la qualité du service rendu aux usagers, de satisfaire à la demande d'augmentation des tarifs ;

Le Conseil Municipal, à 12 voix contre l'augmentation proposée et 2 absentions REFUSE la proposition de tarifs 2018/2019 ; FIXE les tarifs pour la saison 2018/2019 à un montant identique à ceux approuvés pour la saison 2017/2018 ; AUTORISE Madame le Maire à prendre toute décision et à signer tout actes concourant à la pleine exécution de la présente délibération.

Concernant la création de la SEM, Le Maire et Jean-Marie Bernard informent qu'un cabinet d'expertise comptable et le conseiller juridique de la commune ont été chargés d'examiner les comptes de la société, et de rencontrer Jean-Denis Lagarde pour engager les discussions.

I3- Travaux préalables à la mise en conformité de Mouchechat - Captage d'une nouvelle source « les sources du lac » – demandes de subventions – modification du plan de financement

La délibération du 13 février 2018 n°2018-002 relative au financement des travaux envisagés sur le captage de Mouche chat pour le renforcement de la ressource en eau de ce secteur doit être modifié. Le projet relevant plus du volet ressource dans le programme de l'Agence de l'Eau que du programme protection réglementaire des captages, le plan de financement doit être révisé. Le montant des travaux est de 933 027 € H.T. le plan de financement initial prévoyait 50 % de subvention du Département et 10 % de l'Agence de l'Eau.

Un nouveau plan de financement est proposé : et solliciter les subventions correspondantes.

- Département : 30 % soit 279 908,00 € H.T
- Agence de l'eau : 30 % soit 279 908,00 € H.T
- SUR (Bonification CPOM) : 10 % soit 93 302,00 € H.T
- Autofinancement : 30 % soit 279 908,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, modifie la délibération du 13 février 2018 n° D2018-002 ; approuve le nouveau plan de financement proposé ; sollicite les subventions de l'Agence de L'Eau et du Département des Hautes-Alpes pour le financement de ces travaux ; autorise le Département à percevoir pour le compte de la collectivité, maître d'ouvrage, les financements attribués par l'Agence de l'Eau et à les reverser à la Commune du Dévoluy.

I4- Création d'un réseau de chaleur – demandes de subventions – modification du plan de financement

Il est rappelé la délibération D2018-006 du 13 février 2018 précisant que le bureau CET qui a été missionné pour la maîtrise d'œuvre des travaux de construction d'un réseau de chaleur bois au hameau du Pré (Saint Etienne) a rendu en janvier l'avant-projet sommaire. La future chaufferie bois serait créée à proximité du bâtiment de l'Office du Tourisme et permettrait de chauffer les locaux techniques de la commune, le futur espace muséographique, l'Office de Tourisme et la mairie.

Ce projet qui est inscrit au CRET porté par le pays gapençais peut recevoir des subventions de l'ADEME et de la Région.

Le bureau d'études a fait parvenir le dossier de subvention type devant être envoyé à la Région et à l'ADEME. Le coût total est de 492 135 € (au lieu de 447 000 €). IT 05 a précisé les subventions mobilisables.

Le nouveau plan de financement est le suivant :

- ADEME « Objectif Bois 05 » 25 % du montant H.T des travaux soit 123 033,75 €
- CPER (région) 30 % du montant des travaux 147 640, 50 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, précise que cette délibération annule et remplace la délibération du 13 février 2018 n°D2018-006 et approuve le nouveau montant de l'opération et le plan de financement proposé.

Questions Diverses

- Marie-José Cayol : qu'en est-il des Agences Postales et de l'ouverture de celle de la Joue du Loup à l'année ? Le Maire rappelle que les APC d'Agnières et de St Disdier seront fermées en Juin et que celle de la Joue du Loup sera ouverte à l'année ; une fois les travaux nécessaires terminés, elle se situera dans une partie des locaux de l'ancien cabinet médical.

Elle précise qu'un recrutement va être lancé pour recruter une personne qui devra être polyvalente ; le poste actuel a été fortement modifié avec, outre l'accueil et la gestion de l'APC, des missions de secrétariat et de suivi de dossiers particuliers.

- Marie José Cayol : et le recrutement pour O'DYCEA ? Le maire : les fiches de postes sont faites et les recrutements seront lancés cet été.
- René Patras revient sur la politique budgétaire : le Dévoluy a le devoir de faire revenir des clients, il faut augmenter la notoriété. L'enveloppe qui sera budgétisée pour l'OT du Dévoluy doit être revue à la hausse de 50 ou 100.000 € pour lancer une nouvelle politique commerciale, plus ambitieuse pour faire revenir de la clientèle dans le Dévoluy. Le budget de l'OT est inférieur de 25 % aux budgets des OT des stations équivalentes comme Les Orres ou Orcières.

Jean-Marie Bernard : on est à une période charnière où même avec un enneigement au top, on s'aperçoit que cela ne suffit pas. Nous avons une politique à moyen terme à mener pour relancer l'attractivité du Dévoluy. Si demain on est aux manettes, il faudra avoir une politique combinée entre les RM, l'OT et tous les acteurs locaux. Et il faut donner les moyens à l'OT.

Armelle Damy précise que la promotion est importante mais qu'il faut penser aussi à l'accueil et pour que les gens reviennent et soient satisfaits, tout le monde doit travailler à bien accueillir les clients.

René Patras : on est sans arrêt à la baisse sur tous les chiffres ; des commerces ont ou vont fermer : on doit investir massivement dans la communication. Et peut-on se passer des groupes ?

Bernadette Lapeyre : elle ne prendra plus de groupes car premièrement les propriétaires des appartements ne les veulent plus vu les dégâts faits par les groupes dans leurs appartements. Cette année, elle a développé les courts séjours et cela compensent les groupes.

Jocelyne Serres : il faut aussi reconquérir la clientèle de proximité.

René Patras : il faut que le budget de l'OT soit dans les prochaines années à 1 M €.

Jean-Claude Michel : c'est bien de faire venir les gens et de donner plus à l'OT pour cela mais derrière il faut que cela suive : il faut être capable de bien les accueillir et que tout le monde aille dans le même sens.

Le maire : assiste à la plupart des groupes de travail de Dévoluy 2030 et écoute surtout tout ce qui se dit. Elle veut insister sur le fait que la promotion et la communication s'est bien mais qu'en interne il faut aussi que les habitants du Dévoluy n'écrivent et ne racontent plus n'importe quoi sur les réseaux sociaux. La notoriété c'est aussi nous qui nous la faisons et sur les réseaux sociaux cela va très vite, ce qui est écrit est lu par beaucoup de personnes : c'est se tirer une balle dans le pied. On peut être d'accord ou pas avec ce que font la commune, l'OT, les remontées mécaniques mais faire un déballage public sur les réseaux sociaux à un impact énorme auprès des clients et des personnes extérieures au Dévoluy. C'est néfaste pour nous et notre image. Et c'est en interne que cela est fait.

- Jean-Marie Prayer : veut revenir que le non-retour dans la presse de ce qui se passe dans le Dévoluy notamment dans le Dauphiné Libéré.
- Le Maire : on a du mal à trouver un correspondant.
- René Patras : par exemple la promotion de ce dernier week-end ; personne n'était au courant.
- Thomas : l'opération du samedi à 27 € si achat avant le mardi fonctionne bien ; il y a de bonnes pistes à approfondir et à accentuer.

La séance est levée à 20H.